



Le dispositif CEE

Fonctionnement du dispositif et bilan de la 3^{ème} période



Christophe BAREL – 14 juin 2018

I. Présentation générale

Dispositif général

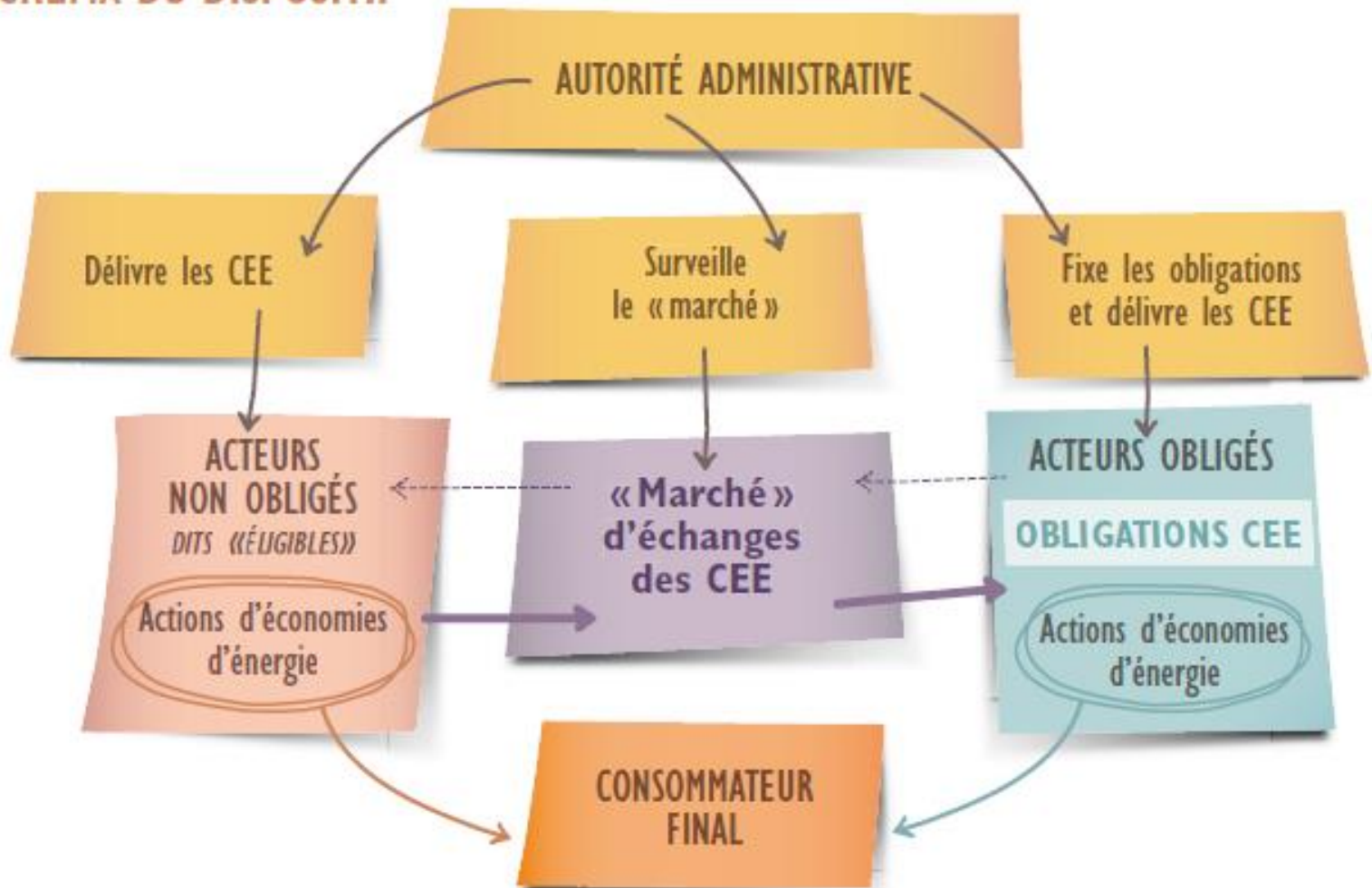
- ❑ Un dispositif innovant,
 - *introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)*
 - *pour réaliser des **économies d'énergie finale***
 - *dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport*

- ❑ Par période de 3 ans, l'Etat impose,
 - *aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants: **les obligés***
 - *de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie, **l'obligation***
 - *aux consommateurs: **les bénéficiaires** – ménages, collectivités, entreprises...*
 - *matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE***

- ❑ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie: **les éligibles**

- ❑ Eligibles et obligés constituent les **demandeurs** de CEE
Ils peuvent échanger des CEE sur **le marché CEE**
⇒ **Les CEE ont une valeur financière**

SCHEMA DU DISPOSITIF



Obligation classique et obligation Précarité énergétique

Depuis 2016, 2 types d'obligation d'économies d'énergie:

- L'obligation historique, nommée « CLASSIQUE »
- L'obligation « PRECARITE ENERGETIQUE », à réaliser au bénéfice exclusif de ménages en situation de précarité énergétique
⇒ Opérations sur le logement ou sur la mobilité

⇒ 2 types de CEE: classique et préca

⇒ 2 marchés CEE: un cours CEE classique et un cours CEE Préca

5 options pour les obligés

Inciter des opérations d'économies d'énergie éligibles à CEE

Contribuer financièrement à des programmes CEE

Acheter des CEE sur le marché

Déléguer leur obligation

Payer une pénalité libératoire

Inciter des opérations d'économies d'énergie

Opérations standardisées

90 % des CEE délivrés

- Fiches définies par arrêtés
- Montant de CEE forfaitisé par opération
- ⇒ Simplifier le dispositif, réduire les coûts
- ⇒ Généraliser les bonnes pratiques

Opérations spécifiques

5 % des CEE délivrés

- Hors cadre standardisé (*projet unique, spécialisé ou innovant*)
- Montant CEE propre à chaque opération
- Dossier de demande détaillé
- Expertisé par l'ADEME à la demande du PNCEE

Contrainte: *l'obligé doit prouver son rôle actif et incitatif dans le déclenchement de l'opération*

Flexibilité: *Les obligés choisissent librement les incitations qu'ils vont entreprendre*

- ⇒ *Principe de fongibilité:* les obligés interviennent dans le secteur et sur le vecteur énergétique de leurs choix
- ⇒ *Logique d'efficacité économique et/ou commerciale:* prime, conseil...

Réaliser des opérations d'économies d'énergie

Opérations spécifiques

6 obligations réglementaires:

- Faire réaliser un audit énergétique par un auditeur respectant les exigences de qualification de l'audit réglementaire
- Définir la situation initiale
- Définir la situation de référence
- Définir la situation après travaux
- Calculer les économies d'énergie et justifier la durée de vie
- Justifier d'un Temps de Retour Brut supérieur à 3 ans

Exemples:

- Osmose inverse dans l'industrie laitière*
- Electrolyse à membrane dans l'industrie chimique*
- Rénovations globales en tertiaire*

Un guide ADEME-ATEE



ADEME sollicitée pour 30 dossiers par an

- ⇒ majoritairement industrie
- ⇒ quelques dossiers tertiaire et éclairage

Contribuer financièrement à des programmes CEE

- Depuis 2011, des CEE sont délivrés pour financer des **Programmes CEE** :
 - ⇒ de **Formation, information, innovation** favorisant les économies d'énergie ou portant sur la logistique et la mobilité économes en énergies fossiles
 - ⇒ De **lutte contre la précarité énergétique**

CEE délivrés pour des actions n'entraînant pas directement d'économies d'énergie

⇒ Programmes encadrés et limités: **au plus 20% de l'obligation CEE**

- Les programmes sont sélectionnés:
 - Sur appel à projets (2012, 2016, 2018)
 - ⇒ expertisé par l'ADEME
 - ⇒ arbitré par le Ministre
 - Et sur décision ponctuelle du Ministre

Programmes 4^{ème} période CLASSIQUES

Reconduits

Nouveaux

Formation

FEEBAT

PROREFEI

Information

Objectif
CO2 /
EVE

SME_n

+ AAP

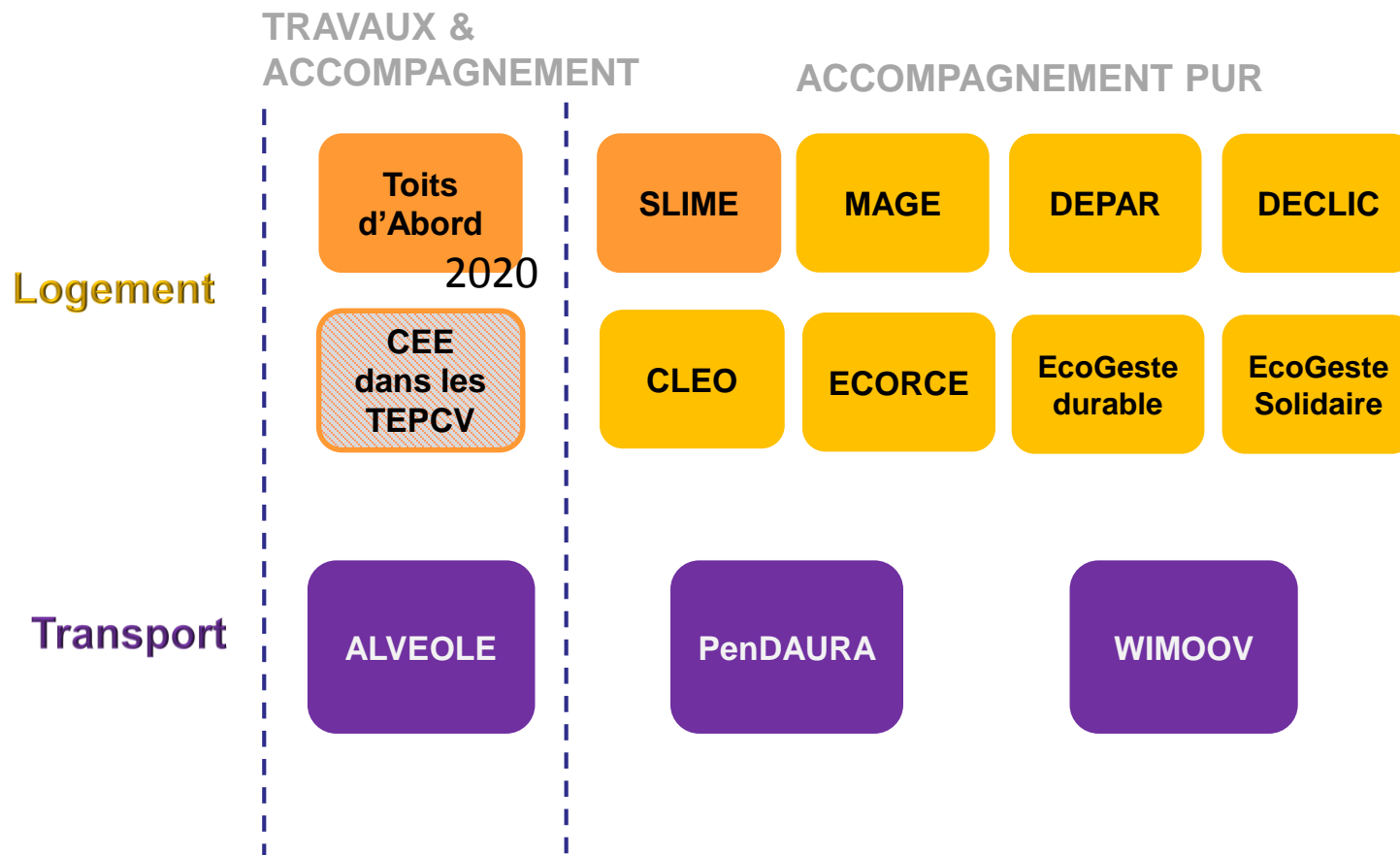
Innovation

ADVENIR

CEE
dans les
TEPCV

2018

Programmes 4^{ème} période PRECARITE



Déléguer leur obligation

Possibilité pour chaque obligé de déléguer:

- **L'intégralité** de chacune de ses obligations (pour chaque énergie qu'il vend)
- **Une partie** de ses obligations par bloc minimum de 5 TWh cumac à un délégataire reconnu comme tel par le Ministère.

Le délégataire devient obligé à la place de l'obligé (en cas de défaillance du délégataire, l'obligé récupère son obligation).

Les délégataires sont des sociétés de services énergétiques dont le business model repose sur:

- la production à grande échelle et à moindre coût de CEE
- la revente de l'excédent de CEE au-delà de leur obligation

Il existe actuellement 80 structures délégataires. Retrouvez-les [ici](#)

Acheter des CEE sur le marché

emmy
 Registre National des Certificats d'Économie d'Énergie

Mot de passe oublié ?
 Identifiant :
 Mot de passe :

Accueil Le registre Emmy Ouvrir un compte Gérer mon compte F.A.Q. Données mensuelles Contact

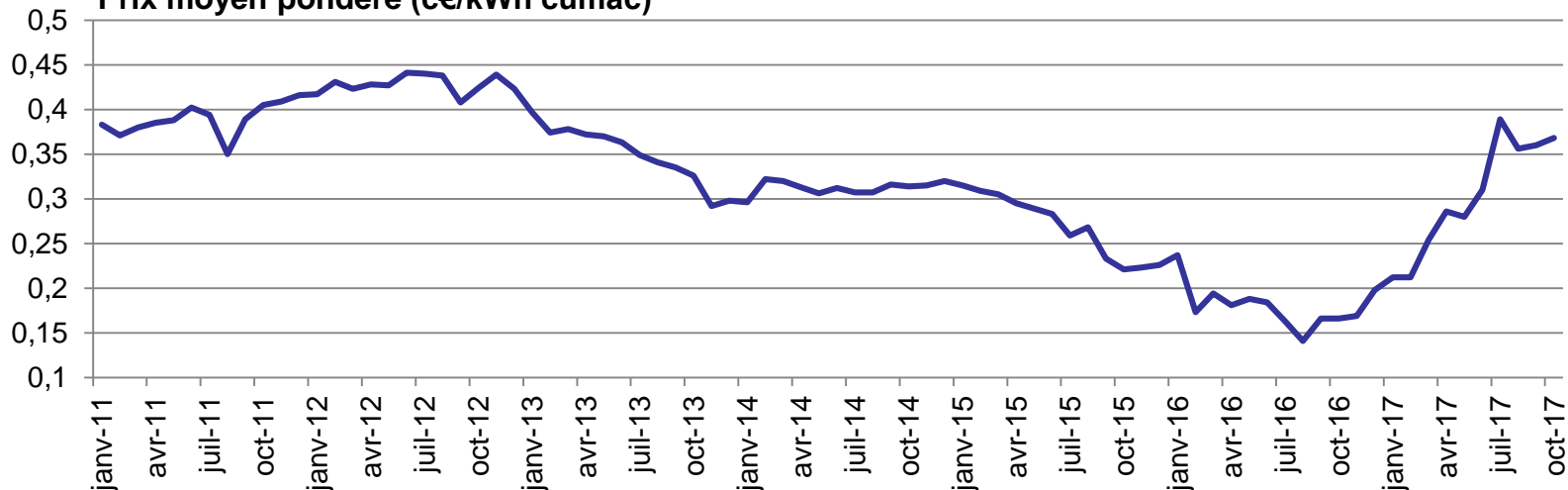


<https://www.emmy.fr/>

Une option de plus en plus sérieuse au vue des volumes échangés et de la montée en puissance des délégataires, mais une option risquée...

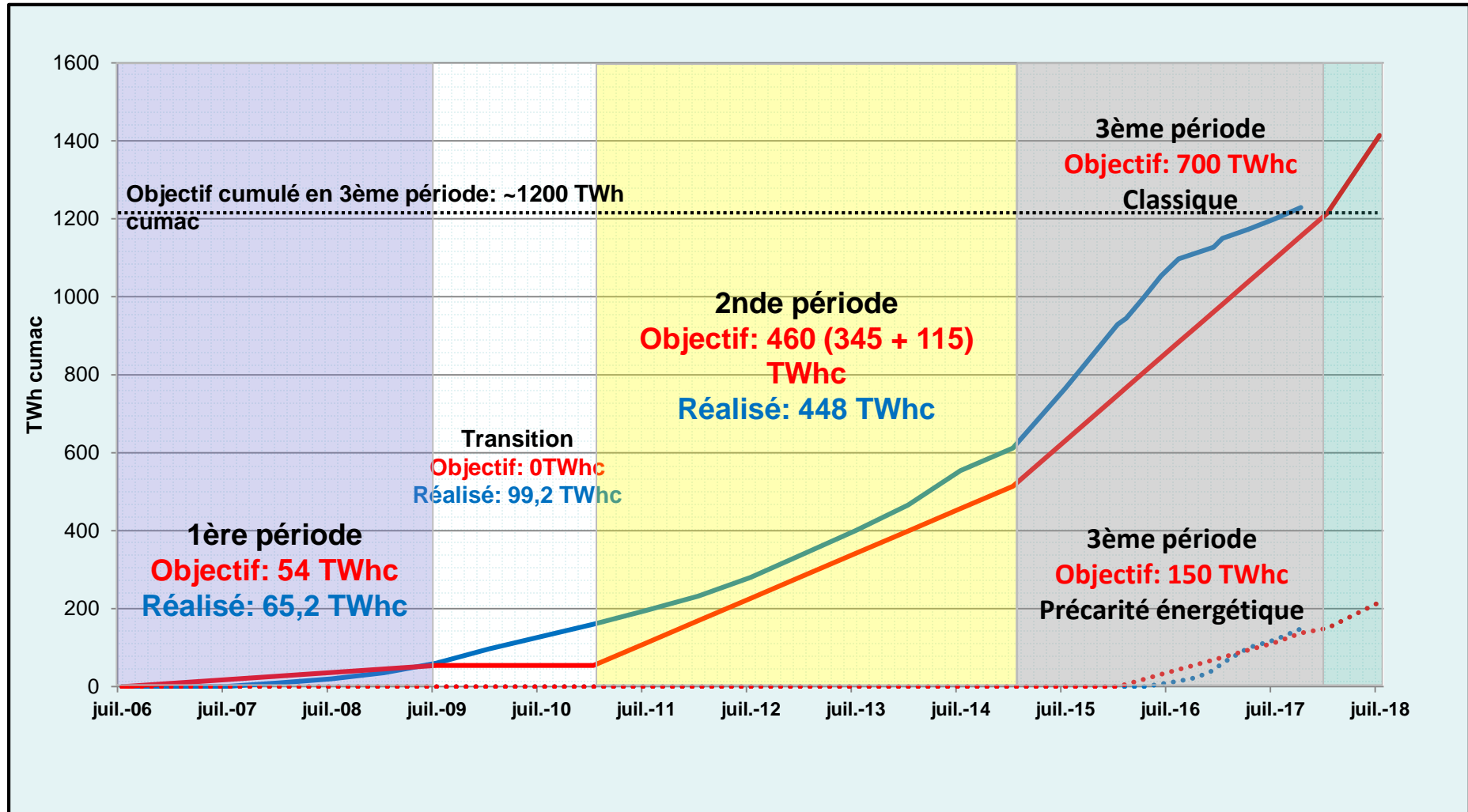
Attention: seul un éligible/obligé peut obtenir des CEE, mais toute personne morale peut acheter et vendre des CEE.

Prix moyen pondéré (c€/kWh cumac)



II. Bilan 3^{ème} période (2015-2017)

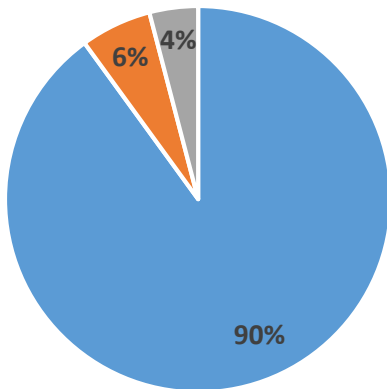
CEE délivrés et objectifs



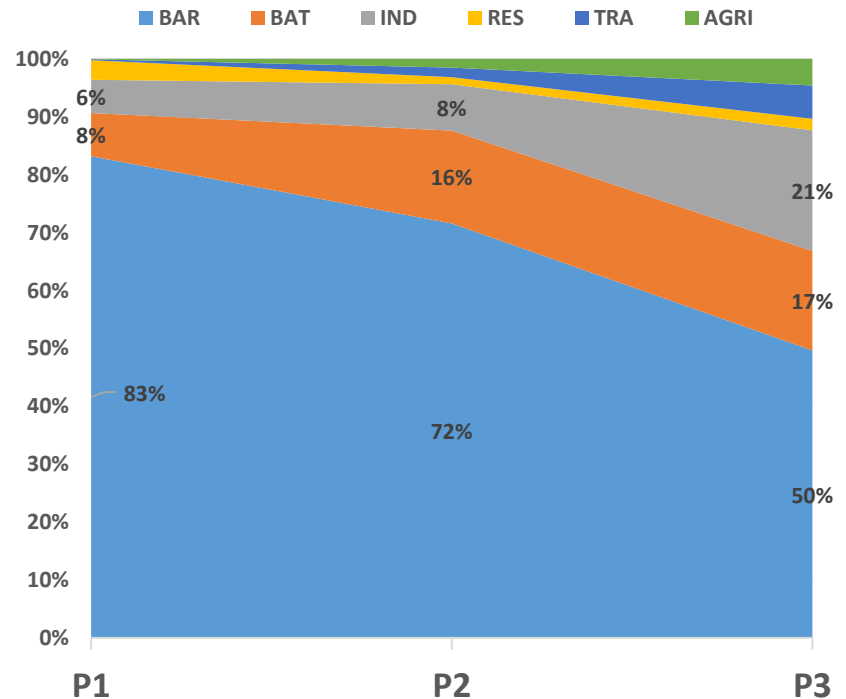
Type d'opération plébiscité : CEE délivrés en 3^{ème} période

Répartition par type d'opérations des CEE délivrés en 3^{ème} période

■ Opérations standardisées ■ Opérations spécifiques ■ Programmes



Répartition par secteur des CEE délivrés par période



CEE Classiques - Principales opérations standardisées

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% des CEE délivrés
BAR-EN-01 / BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	9,7%
BAR-EN-02 / BAR-EN-102	Isolation des murs	8,2%
BAR-TH-06 / BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	5,9%
IND-UT-17 / IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	5,8%
BAR-TH-07-SE / BAR-TH-107-SE	Chaudière collective de type condensation avec contrat assurant le maintien du rendement énergétique de la chaudière	5,4%
BAT-EN-01 / BAT-EN-101	Isolation des combles ou de toiture (tertiaire)	3,6%
IND-UT-02 / IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	3,3%
BAR-TH-07 / BAR-TH-107	Chaudière collective à haute performance énergétique	3,3%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+	2,8%
BAR-TH-31 / BAR-TH-131	Isolation d'un réseau d'eau chaude sanitaire	2,3%

CEE Précarité - Principales opérations standardisées

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	% des CEE délivrés
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	28,2%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+	21,9%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,6%
BAR-TH-45/BAR-TH-145	Rénovation globale d'un bâtiment résidentiel	7,3%
BAR-EQ-112	Systèmes hydro-économiques	6,6%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	6,2%
BAR-TH-115	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage	4,0%
BAR-TH-131	Isolation d'un réseau hydraulique d'eau chaude sanitaire	3,5%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,7%

Part "grande précarité énergétique" dans les CEE "précarité"

72 %

Coup de pouce Economies d'énergie

■ Objectifs

- Accélérer les opérations "précarité énergétique"
- Améliorer la visibilité du dispositif

■ Modalités

- Primes fixes pour certaines opérations

opération	Chaudière gaz/fioul	Pogrammateur centralisé (élec)	Émetteur électrique	Chaudière biomasse
Prime minimale	800 €	100 €	50 €	1300 €

- **Opérateurs signataires d'une charte et recensés sur le site internet du ministère**
- **Reporting renforcé**
- **Identité visuelle forte CEE / "coup de pouce"**

Bilan 3^{ème} période

- Des obligations facilement atteintes
- Un ralentissement significatif de l'activité de mi-2015 à mi-2016
- Une chute sans précédent du cours CEE entre janvier 2015 et octobre 2016, suivi d'une remontée tout aussi spectaculaire
- Un poids croissant des délégataires qui ont développé des expertises: isolation, opé.spécifique, industrie, data centers...
- Une multiplication des fraudes qui appelle une réponse forte et concertée

- Le site du club CEE de l'ATEE: <http://atee.fr/c2e>
- [La Lettre d'information du Ministère](#) (tous les 2 mois)
- L'ADEME a mis à disposition un outil de calcul et de simulation de projets CEE.
<http://calculateur-cee.ademe.fr/>
Cet outil en ligne référence notamment toutes les fiches disponibles et actives.

